

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« UN AVENIR DURABLE POUR CORDEMAIS »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Rapport sur l'énergie

Exposé des motifs

Site majeur de la production électrique locale, l'avenir du site de Cordemais est un enjeu majeur pour notre territoire. Avec une fin annoncée du recours au charbon d'ici 2024, nous avons la responsabilité d'assurer une transition des activités du site tout en préservant les emplois et les compétences de l'ensemble des personnes actuellement salariées de la centrale.

La fin de la production d'électricité à partir de charbon s'inscrit dans le nécessaire virage que nous devons collectivement prendre pour répondre aux défis climatiques qui se dressent devant nous. Aussi, nous avons l'opportunité de faire de Cordemais un site modèle pour la transition énergétique.

Envisager une reconversion nucléaire du site va à contre-courant de la posture de sobriété que nous devons collectivement adopter. Cette proposition ne fait, au contraire, que reculer les enjeux de développement des énergies renouvelables et de solutions de stockage massif de l'énergie.


Délibéré :

Après :

« Enfin, la Région suit de près l'avenir de la centrale de Cordemais. Elle soutient notamment le projet Ecomcombust aujourd'hui porté par Paprec et EDF (pour implanter une usine de production de pellets à partir de bois déchets sur le site de Cordemais) ainsi que les initiatives lancées dès cet hiver 2022 pour modifier les installations de la centrale de Cordemais et faire en sorte de substituer une partie du charbon (10%) par des pellets du marché, entraînant ainsi une diminution des émissions de gaz à effet de serre. »

Supprimer :

« La Région a par ailleurs manifesté le souhait que soit étudiée l'option d'installation d'un démonstrateur SMR sur le site de Cordemais à la suite des annonces du Président de la République en octobre 2021. »



Pascale Hameau
Conseillère régionale